



# Info Délits Plus

Janvier 2013

Division prévention criminalité



## Cambriolages par arrachage du cylindre de la porte d'entrée



### Compliquez la vie des cambrioleurs, protégez votre logement avec du matériel adéquat !

Il y a encore trop de cylindres de portes faciles à arracher.

Trop de portes palières sont munies d'une serrure avec un cylindre apparent. Cela facilite les cambriolages.

En protégeant votre serrure à l'aide d'une garniture de sécurité, vous améliorez considérablement la sécurité de votre logement.

L'illustration montre un modèle de "**Garniture à retardement d'effraction pour porte extérieure**". Les plaquettes extérieures, en aluminium ou en laiton traité haute résistance dissimulent des "sous plaques de protection", sorte de plaquettes anti-percement.

Ces éléments et les matériaux utilisés sont essentiels pour garantir une bonne résistance aux tentatives d'effraction.

La porte sur laquelle sera fixé cette garniture doit être également de bonne facture, solide et résistante.

D'un prix variant de 250 à 600 Frs, selon le modèle, il est recommandé de la faire poser par un professionnel.



# Info Délits Plus

Janvier 2013

Division prévention criminalité



## Escroqueries par le biais d'Internet

Le nombre de sollicitations sur les messageries pour inciter à verser de l'argent pour une bonne œuvre ou une personne dans le besoin, est en augmentation. Les demandes de données bancaires et postales sont fréquentes.

Une pratique courante est de vous inciter à cliquer sur un lien qui doit vous mener sur le site de votre banque, poste, etc ...

Il faut être vigilant et ne pas réagir dans la précipitation.

Les escrocs veulent connaître vos codes bancaires ou postaux, de messageries, de Facebook, etc... **Sans ces codes, ils ne peuvent rien faire !** Ils cherchent à vous piéger en vous attirant sur des pages Internet qui ressemblent à s'y méprendre aux sites originaux. Une fois sur ces sites web, ils vous incitent à vous loguer pour mettre votre identifiant et votre code.

Il faut se souvenir qu'aucun établissement bancaire ou postal ne vous demandera jamais vos codes.

## Règle No 1

- Ne donnez jamais suite à un email ou un SMS qui vous demande de vous loguer sur le site de votre banque, poste ou autre compte !

## Règle No 2

- Ne donnez jamais vos codes, quelque soient les arguments avancés dans la demande !

## Règle No 3

- Ne cliquez pas sur un lien qui vous est proposé dans un email de provenance inconnue ou douteuse !

## Règle No 4

- Pour vous rendre sur le site de votre banque ou poste, passez par un moteur de recherches comme Google par exemple !

## Règle No 5

- Si vous êtes sollicité par une œuvre de bienfaisance par messagerie et que vous voulez donner de l'argent, faites une recherche pour savoir si cette œuvre de bienfaisance existe réellement et a un site officiel. Ne faites pas votre versement depuis le message que vous avez reçu initialement !



# Info Délits Plus

Janvier 2013

Division prévention criminalité



## Protéger son image numérique

Nous vous proposons de visiter ce site "commercial" qui donne des informations intéressantes sur les problèmes de sécurité rencontrés sur Internet.

Il y a entre autres des conseils pour mieux gérer et protéger son compte Facebook.

<http://www.sanctius.net/reseaux-sociaux/risques-infographie.html/attachment/geographie-menace-risque-reseau-sociaux>

Visitez aussi le site de la Prévention suisse sur les escroqueries sur Internet.

[http://www.skppsc.ch/10/fr/2betrug/1praevention\\_betrugsmethoden/40200internetbetrug.php](http://www.skppsc.ch/10/fr/2betrug/1praevention_betrugsmethoden/40200internetbetrug.php)

## Le bon usage des indicateurs de direction

Trop d'usagers de la route omettent d'indiquer leurs changements de direction. Mettre le signofile permet d'éviter des situations dangereuses.

L'article 39 de la LCR stipule que l'usager devra **toujours** manifester son intention à temps au moyen des indicateurs de direction.

Qu'entend-t-on par changement de direction ?

C'est une mise en présélection avant de tourner à droite ou à gauche, de changer de voie, sur l'autoroute ou sur une route comportant des voies de présélection par exemple. Cela peut aussi être l'intention de s'engager dans la circulation ou de s'arrêter au bord de la route, ou encore et surtout, une intention d'obliquer.

Voyons plus précisément un aspect méconnu de ce dernier cas.

Celui qui circule sur une route principale et qui s'approche d'une intersection munie du signal "Route principale" (OSR 3.03) accompagné de la plaque complémentaire "Direction de la route principale" (OSR 5.09), devra, même s'il continue sa course sur ladite route principale, indiquer son changement de direction.



Merci de toujours respecter cette règle afin d'assurer un maximum de sécurité et de convivialité sur nos routes.



# Info Délits Plus

Janvier 2013  
Division prévention criminalité



Cliquez sur le lien pour lire le magazine de la Polcant,  
<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/police-cantonale/publications/polcant-information>

[www.petitchaperonrouge.com](http://www.petitchaperonrouge.com)

Le site de la Div prév, avec rubrique cinéma et âges conseillés

Pour obtenir plus d'information ou des conseils, contactez les gérants de sécurité :

Région Est, Aigle : [Adj Borloz Christian](#), 021 557 88 05  
Région Ouest, Bursins : [Adj Genton Etienne](#), 021 557 44 66  
Région Nord, Yverdon : [Adj Mermod Willy](#), 024 557 70 27  
Région Lausanne Ouest : [Adj Perruchoud Gilles](#), 021 644 83 36  
Région Lausanne Est : [Ipa Bourquenoud Christian](#), 021 644 82 77